PLU
ville de Pamiers

BILAN DE LA CONCERTATION

25 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20221025-22_15325-DE
Date de télétransmission : 31/10/2022
Date de réception préfecture : 31/10/2022

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Table des matières

1 LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME 4

Chapitre 1 : Cadre réglementaire général 4

Chapitre 2 : La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Pamiers 5

2 LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DELIBERATION 6

Chapitre 1: Les moyens d'information 7

I. Une première réunion publique d'information 7

2. Réunions publiques de présentation 8

3. Une exposition publique 10

Chapitre 2 : Les outils de la concertation 11

1. Un registre de concertation 11

2. Enquête publique 13

3. LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES 15

Chapitre 1: Les moyens d'information 15

1. Des articles et communiqués de presse 15

4. SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS 15

5. CLOTURE DU BILAN 15

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_10398-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

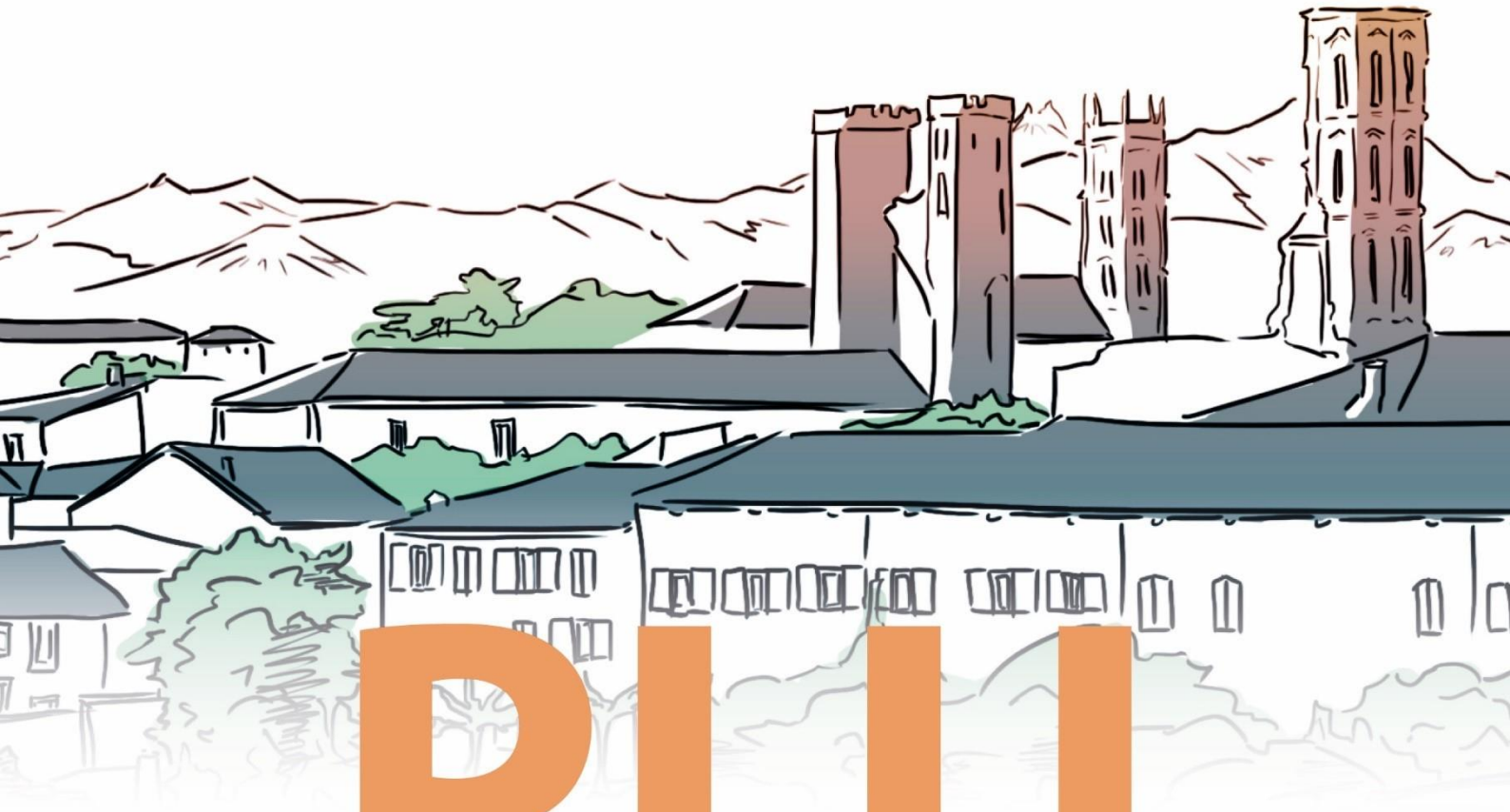

PLU
ville de Pamiers

1

LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Chapitre 1 : Cadre réglementaire général

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil municipal.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
1° L'élaboration ou la révision du plan local d'urbanisme ;
[…] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :
1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;
2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.
[…] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :
« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.
Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.»

A l'arrêt du PLU, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Chapitre 2 : La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Pamiers

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pamiers, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du Conseil Municipal datée du 22 décembre 2017.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre de concertation (disponible à l'hôtel de ville, aux dates et heures habituelles d'ouverture), affichage en mairie et parution sur le site Internet de la ville;
- Exposition publique ;
- Une réunion publique d'information ;

La concertation s'est déroulée pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. A l'issue de cette concertation, Madame la Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

Le Conseil Municipal de la commune de Pamiers, par délibération en date du 28 juin 2019, a dressé le bilan de la concertation afférent au projet de révision du PLU. Cependant, certains projets portés par la nouvelle municipalité et l'évolution de projets privés ont montré la nécessité d'une évolution du projet de PLU.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 13 avril 2021, a décidé de reprendre la concertation, à la date de cette même délibération, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération de prescription de la révision du PLU.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

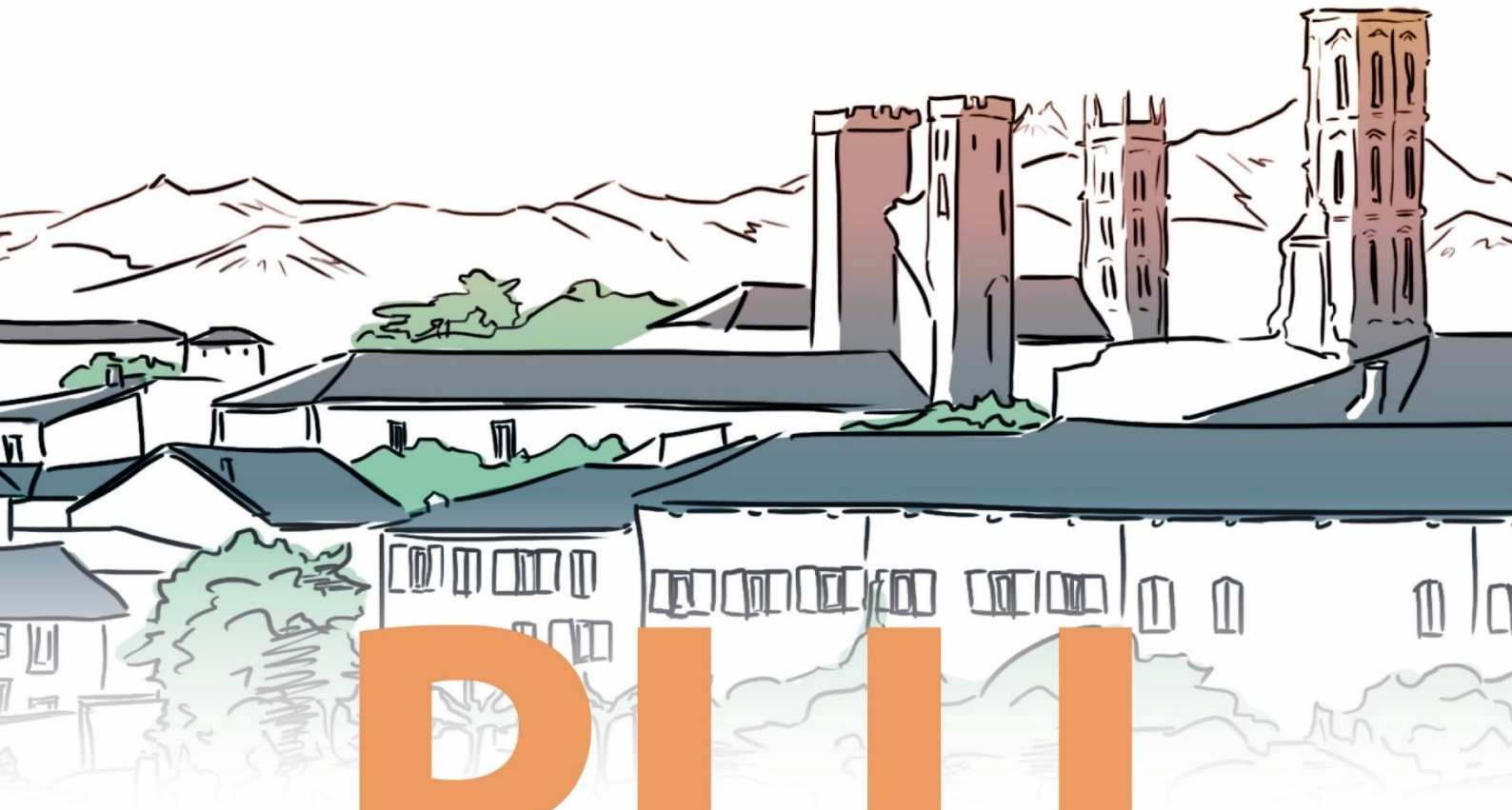

PLU
ville de Pamiers

2

LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA DELIBERATION

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Chapitre 1: Les moyens d'information

1. Une première réunion publique d'information

Une réunion publique s'est tenue le 6 juin 2019 à l'amphithéâtre de l'IFSI. Cette réunion s'est enchaînée en 2 temps : la première partie a permis d'exposer l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Le PLU a été présenté en seconde partie de réunion. Chacune de ces parties s'est terminée par un temps d'échange avec les participants.

Cette réunion a été annoncée par une affiche exposée dans l'espace public, ainsi qu'un article publié sur le site internet de la commune.

PAMIERS PLU AVAP – REUNION PUBLIQUE DU 6 JUIN 2019

PLU Pamiers : Présentation publique du projet d'urbanisme de la commune de Pamiers.

A la fin de l'année 2017, les élus de Pamiers ont décidé de lancer la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Sur ce document repose la stratégie d'aménagement du territoire en termes d'habitat, d'activités économique et commerciale, de mobilité, d'environnement, de paysage, etc.

REUNION PUBLIQUE : "Vous êtes ainsi conviés, le 6 juin 2019, à l'amphithéâtre de l'IFSI (11 rue Saint-Vincent, 09100 Pamiers) dès 17h pour assister à la présentation de l'AVAP, laquelle sera suivie à 18H30 de la présentation du PLU. Cette réunion publique sera l'occasion d'écouter vos remarques et de répondre à l'ensemble de vos questions."

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

2. Réunions publiques de présentation

Une réunion publique s'est tenue le 07 janvier 2021 à 18h00 à destination des habitants du hameaux de Trémège (33 personnes étaient présentes). Deux supports de présentation ont été projetés : un de la ville, un du collectif Trémège.

Après un tour de table durant lequel l'ensemble des participants se sont présentés, la ville a exposé les projets du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). En suivant, le collectif Trémège énonce les difficultés et alternatives au projet municipal. Enfin, un débat a eu lieu entre les parties.

Le 25 mars 2021, une réunion publique s'est tenue à 15h30 pour présenter les modifications du projet de PLU aux trémègeois (environ 30 personnes). Un support de présentation a été projeté.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Le collectif Trémège donne son accord au projet présenté. Il salue les efforts consentis et remercie la ville de Pamiers et la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Néanmoins, le collectif Trémège restera attentif aux engagements des collectivités. Monsieur ROCHET indique que le développement de la ZA Gabrielat 2 est soumis à étude d'impact et enquête publique. En ce sens les riverains seront mis au courant et consultés.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

3. Une exposition publique

Trois panneaux d'exposition ont été produits, dans le but d'informer la population de l'état d'avancement du PLU. Ces panneaux ont été exposés dans le hall de la mairie de Pamiers, ainsi qu'au cours de la réunion publique d'information du 6 juin 2019. Cette exposition restera en place jusqu'à l'approbation du PLU.

Plus précisément, les panneaux apportaient une information sur le diagnostic du territoire de Pamiers, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le règlement, ainsi que les moyens d'informations à la disposition du public.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Chapitre 2 : Les outils de la concertation

1. Un registre de concertation

Un registre de la concertation a été mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Pamiers, durant toute la durée de révision du PLU. Ce registre a permis de recueillir l'ensemble des remarques et avis des habitants et usagers du territoire et d'assurer un suivi permanent de la concertation.

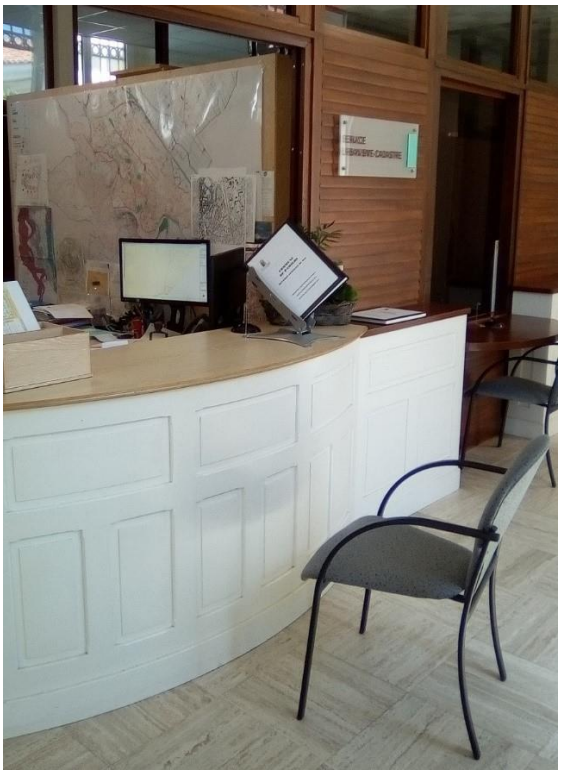

Dans le registre ouvert suivant la délibération du 13 avril 2021, 2 demandes sont recensées. La 1ière concernant le morain, a été prise en compte par la municipalité.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

REÇU LE
23 JUIN 2022
Mairie de Pamiers
SERVICE URBANISME

Franck SURRE
Laure-Marie PERRIN
20 Rue des Cheminots
09100 PAMIERS

Commune de PAMIERS
Madame le Maire
Monsieur le Directeur du service Urbanisme
En Mairie
09100 PAMIERS

Pamiers le 21/06/2022
Objet : demande de classement de morain

Madame le Maire,
Monsieur le Directeur,

Nous sommes propriétaires d'une parcelle, située 20 Rue des Cheminots à PAMIERS et cadastrée section AK numéro 265. Cette parcelle est longée sur sa limite Est par un magnifique morain (mur en pierres sèches) d'environ 1,80m de hauteur datant d'avant 1953 d'après les voisins originaires de cet endroit.

Vu son excellent état de conservation et l'intérêt historique de ce type de mur autour de Pamiers, nous souhaiterions qu'il soit mentionné sur les documents d'urbanisme du futur PLU afin d'être conservé. En effet, après vérification auprès de Madame SAYAH, il semble que, contrairement à beaucoup d'autres morains sur la Commune de Pamiers, celui ci n'ait jamais été repéré.

A l'appui de notre demande, je vois joints les documents suivants :
- un extrait de plan cadastral indique la position du mur,
- les photos aériennes d'aujourd'hui et de 1950-65
- une photo de l'état actuel du mur

En espérant avoir un retour positif de votre part, nous vous en remercions par avance et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,
Bien cordialement

F. SURRE
L-M PERRIN

Madame Fontes Ginette
Et les propriétaires indivis
Tel : 06.44.36.21.48
Mail : cathy.loze@orange.fr

LAPENNE, le 28/06/2022

REÇU LE
- 5 JUIL. 2022
Mairie de Pamiers
SERVICE URBANISME

A Madame le Maire
Mairie, de Pamiers
09100 Pamiers

Objet : Demande information sur la modification PLU

Je me permets d'attirer votre attention sur la modification du PLU de la parcelle ZI 0082 VIGNOBLE DE SALVETORTE sur la commune de Pamiers dont nous sommes propriétaires, suite à notre entretien en début d'année avec messieurs FAURE et COQUILLAS.

Compte tenu de l'exiguïté (1500m²) du terrain, de sa situation parcelle coincée entre la maison de Monsieur DEJEAN et le hangar de Monsieur LOZE), le maintien de droit de construire assurerait une continuité appréciable sur le plan visuel.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

2. Enquête publique

Dans le cadre du premier arrêt de projet du PLU, l'enquête publique s'est déroulée du 17 novembre au 18 décembre 2020. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 27 janvier 2021. Vu certaines remarques, et l'apparition de nouveaux projets, la ville a engagé la modification du projet de PLU.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

PLU
ville de Pamiers

3

LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Chapitre 1: Les moyens d'information

1. Des articles et communiqués de presse

Tout au long de l'élaboration du PLU, des articles ont été édités sur le site internet de la commune de Pamiers ainsi que dans le journal de La Dépêche. Ces articles apportaient une information portant sur le processus d'élaboration du document d'urbanisme.

Articles parus dans la presse locale

La ville lance une nouvelle révision de son PLU

Politique - Urbanisme

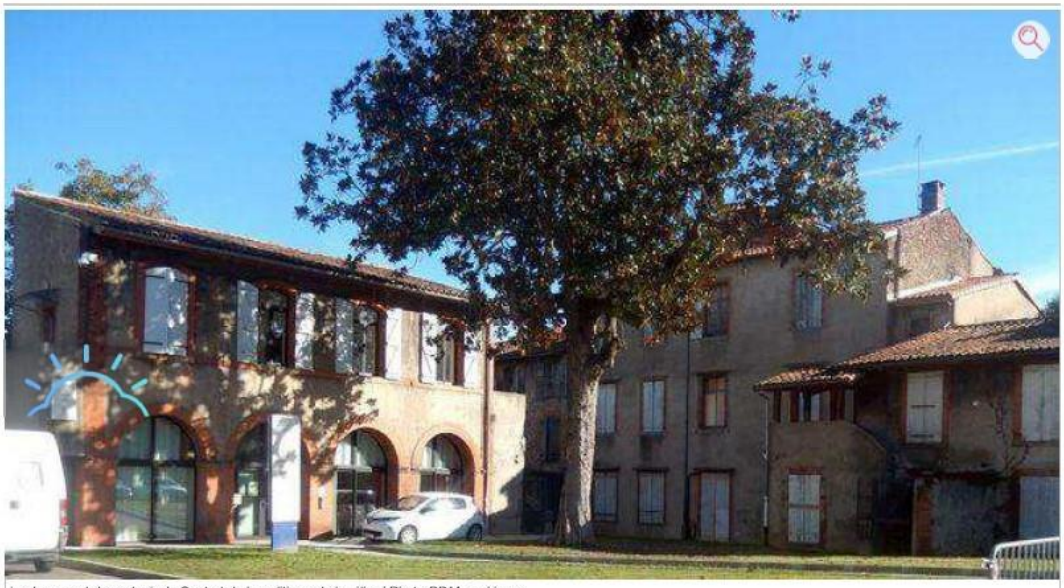

Le document devra tenir du Scot et de la politique de la ville. / Photo DDM, archives.

Hier soir, les élus ont décidé de relancer la révision générale du plan local d'urbanisme. Les grands objectifs ont été fixés en conformité avec le Scot et la politique de la ville.

«Il va falloir dire aux gens, vous allez vous entasser. Oui on va contraindre mais il va falloir l'expliquer à la population», avoue Claude Deymier, l'adjoint chargé de l'urbanisme. Hier, la révision du PLU était à l'ordre du jour du conseil municipal. Le seul dossier intéressant de ce conseil où on a assisté, comme d'habitude, à une guerre de position entre l'opposition et la majorité sur des dossiers techniques ou à de grandes déclarations énoncées dans le but d'être reprises dans la presse. Ce qui, à force, doit commencer à fatiguer les citoyens à en juger par le nombre toujours plus réduit de public.

Revenons au PLU. Jean-Christophe Cid (opposition), s'est demandé quel était l'intérêt de se lancer dans un PLU alors que d'ici d'eux ans, le contrat de ville ou le Scot auront évolué. Pour lui, d'ici là, les plans locaux d'urbanisme se feront à l'échelle intercommunale.

Michel Teychenné (opposition) insistait sur le fait que deux ans avaient été perdus. Rappelons que la précédente révision a été retoquée par les services de l'État. Claude Deymier avouait que la commune n'avait pas pris assez en compte la politique de la ville et le cabinet d'architecture le Scot. «Mais nous étions dans un schéma que demandait le citoyen», plaide-t-il.

Ainsi, le cadre fixé par les élus est clair. Le nouveau PLU devra trouver un «équilibre entre la politique de la ville de réhabilitation du centre-ville et l'aménagement de nouveaux quartiers». En conformité avec le Scot, il est inscrit qu'il faudra «une gestion économe de l'espace». Il est également stipulé qu'il faut penser à la requalification des entrées de ville et qu'il faut aménager l'espace urbain entre l'autoroute et l'Ariège.

Le tout avec deux enjeux majeurs : continuer le développement économique et démographique.

Accédez à 100% des articles locaux à partir d'1€/mois

La population et les associations locales seront associées au projet d'élaboration. Un registre de concertation sera ainsi mis en place à l'hôtel de ville. Il y aura une exposition publique et une réunion d information.

Milliane : le cabinet a été choisi

Avec deux points à l'ordre du jour sur l'aménagement de Milliane, on pensait en apprendre un peu plus sur ce dossier phare. Pas du tout. La majorité s'est contentée de dire que trois cabinets avaient été retenus sur les 16 qui avaient candidaté. À la suite d'une séance de négociations, c'est le cabinet Architecte et paysage qui a été choisi. Autre information, le montant des travaux est estimé à 2, 1 M€. L'opposition de son côté a fait des remarques d'ordre technique sur la manière de mener le dossier. Mais à aucun moment, il n'a été question du contenu du projet.

E.D.

Article paru dans La Dépêche le 23/12/2017

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

pamiers

urbanisme

Pamiers va limiter son étalement et tout miser sur le centre-ville

L'essentiel

Lors du dernier conseil municipal, Claude Deymier a présenté le projet d'aménagement et de développement durable. Le texte a été soumis à débat comme le veut la loi.

Le débat, il n'y a point eu. Pourtant, le projet de d'aménagement et de développement durable engage la ville pour les 15 prochaines années. Et la ville a décidé de changer radicalement de paradigme. « Nous changeons de logiciel. Nous n'avions pas appréhendé la politique de la ville dans le dernier PLU. Cela n'a plus rien à voir », a indiqué Claude Deymier, l'adjoint en charge du dossier, lors de sa présentation en conseil municipal.

Principale résultante de ce changement de logiciel : priorité est donné au centre-ville. On continue l'urbanisation mais dans le tissu urbain déjà constitué. Ainsi, alors que le Scot permettait à la ville de créer plus de 2 800 logements sur la période, la ville a décidé de se limiter à 1 200. Objectif : faire retourner les Appaméens en centre-ville en limitant la construction de logements et en misant sur la qualité de vie et de l'habitat. Une politique qui devrait faire gagner 2 000 habitants à Pamiers en quinze ans au lieu des 4 000 qu'elle pouvait espérer en suivant le Scot.

Cette politique tient en trois principes : l'équilibre, l'utilisation économe des espaces et la satisfaction des besoins. De là découlent trois axes stratégiques : « une ville à réinventer, un urbanisme durable pour la préservation du cadre de vie et une dynamique économique à préserver et à structurer ».

Principal changement, on l'a dit donc : recentrer l'urbanisation sur le centre-ville. Cela passe par une rénovation de l'habitat vacant, la lutte contre l'habitat indigne et la densification du tissu urbain (conquête des dents creuses). Mais pour faire revenir les habitants en centre-ville, il faut aussi une amélioration de qualité urbaine, tout en préservant les espaces de respirations publics. L'offre de logements doit être diversifiée, avec des loyers raisonnables. Le plan prévoit ensuite de renforcer le niveau d'équipements.

> Une politique qui devrait faire gagner 2 000 habitants à Pamiers en quinze ans

Après, un plan de mobilité a été réfléchi. Le but est de développer les transports en commun et de favoriser les cheminements doux. Mais aussi de développer les espaces de stationnements. Le déficit d'espace privatif de stationnement rend des quartiers non-attractifs.

Le second volet a pour objectif de préserver les espaces agricoles et naturels et de valoriser les paysages emblématiques. Le patrimoine doit être valorisé tout en autorisant cependant les opérations de curetage et de renouvellement urbain pour redonner de l'air au centre-ville.

Enfin, le dernier volet concerne l'économie. Un des objectifs majeurs est de relancer l'activité commerciale et économique du centre-ville, notamment par l'implantation de commerces et services dans les zones intermédiaires (toujours dans un objectif de limiter les déplacements). Le tourisme tient également une large part dans ce volet.

E.D.

La ville va limiter le nombre de création de nouveaux logements. /Photo DR

1 280

LOGEMENTS > sur 15 ans. Le scot en permettait plus de 2 800.

CARNET

LA DÉPÊCHE DU MIDI

RÉDACTION. 2 rue du camp ; *Mail : redaction.pamiers@ladepeche.fr* Tel : 05 34 01 37 62

PUBLICITÉ. Même adresse. Tel : 05 34 01 37 60

CINÉMA

LE REX. Place Sainte Ursule. Tél. : 05 61 60 68 12.

Article paru dans La Dépêche le 28/12/2018

pamiers

aménagement

Le projet d'urbanisme de la ville dévoilé au public

L'essentiel

Le projet de PLU (plan local d'urbanisme) sort enfin des cartons. Il va encadrer la vie de la ville pour au moins 15 ans. Il sera présenté jeudi, lors d'une réunion publique.

Dévoilé le plan local d'urbanisme (PLU). Son élaboration a connu bien des vicissitudes ces dernières années. Il a fallu que la copie soit revue… En conseil les débats ont été vifs. Fin 2017, les élus de Pamiers ont lancé la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Ce document est essentiel au quotidien des Appaméens : il écrit la stratégie d'aménagement du territoire en termes d'habitat, d'activités économique et commerciale, de mobilité, d'environnement, de paysage, etc. Bref tout, y passe. Sans lui, pas de réponse pour construire du neuf, agrandir, ouvrir une fenêtre. Il est également vital pour le centre-ville comme l'explique Claude Deymier, maire adjoint en charge de ce travail (voir ci-dessous). Ce centre qui dépeuple, appauvri, a porté un coup sévère au commerce de centralité. Mais il est aussi important pour le reste du territoire, car là aussi bien des choses vont changer. Aussi l'enjeu est-il de taille. Car c'est le Pamiers de demain que doit porter ce nouveau PLU dont la présentation publique va intervenir cette semaine. La phase d'étude a permis de dresser un état des lieux du territoire. S'en est dégagé le contenu présenté dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). C'est ce qui a été débattu par les élus de Pamiers en conseil municipal le 19 décembre 2018. Le règlement, au bout de la phase d'études vient concrétiser les orientations du PADD. En matière d'environnement et de protection du patrimoine, la municipalité de Pamiers s'est engagée, en parallèle de son PLU, dans la création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Annexée au PLU, elle offre des garanties en matière de qualité du cadre de vie et de pérennité des divers patrimoines.

> Une démarche engagée depuis plusieurs années et reprise à zéro.

Expo en mairie

Une fois la phase d'étude arrêtée en conseil municipal, les personnes publiques associées sont consultées, une enquête publique lancée.

Ainsi pour clôturer la phase d'étude et arrêter le projet de PLU, la municipalité de Pamiers souhaite présenter aux Appaméens son projet d'urbanisme. D'où en mairie une exposition présentant le diagnostic (1), le PADD et le projet de règlement comprenant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU de Pamiers. Et cette réunion publique de jeudi.

(1) Cette exposition sera installée en mairie, jusqu'à la fin de la consultation (enquête publique courant octobre 2019). Elle sera accessible et consultable aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au service urbanisme, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le centre-ville, objet de tous les soins du nouveau PLU. Mais toute la ville est concernée. /Photos DDM, Archives.

RÉUNION PUBLIQUE

Les Appaméens sont conviés, le 6 juin 2019, à l'amphithéâtre de l'IFSI (1 rue Saint-Vincent), dès 17 heures pour assister à la présentation de l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), laquelle sera suivie à 18 h 30 de la présentation du PLU.

Cette réunion publique sera l'occasion d'écouter les remarques et de répondre à l'ensemble des questions des participants.

CLAUDE DEYMIER : « LE NOUVEAU PLU, C'EST UNE RUPTURE ! »

Claude Deymier. / Photo DDM JPHC.

Claude Deymier, maire adjoint chargé, chargé de l'aménagement du territoire évoque le nouveau PLU.

Ce PLU, il faut l'avouer il a connu des hauts et des bas…

Claude Deymier : « On avait voilà quelques années commencé la révision du PLU. Fin 2016, l'État nous a demandé de revoir la copie. Car dans la première ébauche, on n'était pas en politique de la ville. Il a donc fallu repartir à zéro, avec une nouvelle mouture qui intègre cette exigence. Je résumerai en disant que cette nouvelle écriture doit, par les règles qui vont s'ensuivre, inciter les gens à venir vivre en centre-ville. Et tout va être mis en œuvre dans ce sens ! C'est aussi ce que nous allons expliquer à l'occasion de la réunion publique ! »

Et qu'est ce qui doit inciter les gens à revenir en ville ?

« Le PLU s'inscrit dans la logique du dossier ANRU, par lequel l'État nous accorde 173 millions d'euros d'aides et de subventions pour revitaliser le centre-ville. Et cela se traduit aussi par la gestion de la constructibilité des zones à l'extérieur du centre-ville. L'ANRU, je le rappelle vient en aide pour construire des logements qualitatifs et faire venir des familles habiter en centre-ville ! »

C'est une sorte de révolution en matière d'urbanisme ce nouveau PLU ?

« Oui, c'est une rupture, en matière industrielle on appellerait ça une rupture technologique. C'est aussi un plan de travail à 15 ans ! »

Et l'AVAP qui arrive au milieu c'est quoi exactement ?

« C'est donc l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine. En clair l'architecte des bâtiments de France qui a son mot à dire, devra se conformer aux règlements établis dans ce document qu'est l'AVAP. Cet AVAP est porté par la commune, qui co-écrit le document avec l'ABF. Il est aussi validé par la DRAC. »

Propos recueillis par J.-Ph.C.

en bref

CROIX-ROUGE > Bientôt la braderie. Le comité local de la Croix-Rouge organise sa grande braderie annuelle samedi 8 juin, dans ses locaux, chemin de la Charbreuse. Ouverture de 9 heures à 17 heures. Vêtements, vaisselle, et jouets.

FESTENAL OCCITAN > En novembre. Le 19e festival occitan se prépare ; il aura lieu en novembre avec deux bals, deux expositions, des contes, Catinou et Jacouti, le grand repas et beaucoup d'autres animations. Rappelons d'ailleurs qu'un concours photo est lancé dans ce cadre, et qu'il s'agit de s'intéresser aux animaux des villes et des champs. Renseignements et inscriptions : 09 81 06 03 88, ostalocc@orange.fr

CARNET

LA DÉPÊCHE DU MIDI

RÉDACTION. 2 rue du camp ; *Mail : redaction.pamiers@ladepeche.fr* Tel : 05 34 01 37 62

PUBLICITÉ. Même adresse. Tel : 05 34 01 37 60 ou 66.

CINÉMA

LE REX. Place Sainte Ursule. Tél. : 05 61 60 68 12 ;

ADRESSES UTILES

MAISON DES ASSOCIATIONS. 3 bis rue Saint-Vincent. Tel : 05 61 69 34 22.

MÉDIATHÈQUE. Place Eugène Soula. Tel : 05 34 01 38 90.

Article paru dans La Dépêche le 03/06/2019

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

arrêt sur image

LE PLU ET L'AVAP EXPLIQUÉS AUX APPAMÉENS > Une cinquantaine de personnes ont pris part jeudi soir à l'amphithéâtre de l'IFSI, à la réunion publique organisée par la mairie sur le PLU et l'AVAP. Il s'agissait de présenter le document qui a été finalisé d'une part en ce qui concerne l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, et d'autre part le projet de plan local d'urbanisme. Ces deux travaux vont faire l'objet d'une enquête publique et d'une exposition en mairie où les Appaméens pourront s'informer plus en avant sur les conséquences de cette nouvelle réglementation locale. En attendant les participants à la réunion de jeudi soir, possibilité de dialoguer avec Claude Deymier, maire adjoint, qui présentait ce travail, et les cabinets chargés de l'élaborer.

Article paru dans La Dépêche le 10/06/2019

pamiers

conseil municipal

L'urbanisme échauffe une atmosphère déjà surchauffée…

l'essentiel ▶ La dernière séance avant les vacances a été chaude, une fois de plus. L'urbanisme sous toutes ses formes au fondé le plat de résistance de nouveaux accrochages.

Avec le PLU à l'affiche du conseil municipal, on était assuré du spectacle. Hier soir, en séance, l'avenir de l'urbanisme appaméen a provoqué un échauffement dans une assemblée déjà en état de surchauffe climatique. Ne cherchez pas d'où sont venues les flammes. Michel Teychenné (Pamiers au cœur) était à la manœuvre. Mais l'autre opposition réunie sous la bannière de « Pamiers ensemble » n'a pas été en reste, et JC.Cid ou A.Faccheti sont souvent montés au front. En face, Claude Deymier, qui présentait l'essentiel des délibérations sur le sujet, a lutté pied à pied contre ses contradicteurs. Le premier d'entre-eux, Michel Teychenné : au moment de voter l'arrêt du PLU il s'est lancé dans un réquisitoire sévère contre « 25 ans de politique municipale, une ville qui accumule toute la misère du département. Votre mandat, ce sont les logements indignes, l'étalement urbain et le tout voiture ! Nous avions demandé un PLU au niveau de l'agglomération… » Et de reprocher au maire de faire « des cadeaux aux promoteurs immobiliers » dans un long propos conclut sur cette apostrophe : « Reportez cette décision, et laissez la nouvelle équipe municipale la prendre. Je ne vote pas ce PLU ! » André Trigano s'est élevé contre ces assertions : « Tout ce que vous dites est faux, vous dites tout et son contraire ! »

L'autre groupe d'opposition s'est abstenu, tout en déplorant par la voix de J.-C.Cid, « que les communes voisines ne témoignent pas d'un plus grand esprit communautaire » en laissant courir leur urbanisation.

> La dernière séance avant les vacances a roulé sur l'habituel tempo…

L'Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP), plus consensuelle, a apporté une petite trêve, mais de courte durée. Rompue par la vente de l'actuel office du commerce à un restaurateur de renom qui se propose d'ouvrir là un établissement de bon niveau. Pour le maire l'occasion est trop belle d'installer cette table en pleine ville. Un couvert dont Michel Teychenné ne veut pas : il juge trop faible les 70 000 euros proposés. On passera sur un imbroglio autour d'une délibération retirée, et liée à cette vente. Le ton est monté une fois de plus. Michel Teychenné dénonçant le partage de l'ensemble Providence, et reprochant à la majorité de « vendre le patrimoine municipal aux copains ! Un dépeçage du bien public ! » Le conseil s'est achevé sur le même tempo, avec une dernière empoignade sur le transfert du SSR au Chiva, et le projet de « maison de santé » en centre-ville. Décidément, la dernière séance, avant les vacances n'aura pas été de tout repos !

J.-Ph.C.

Claude Deymier était à la manœuvre sur les questions d'urbanisme. Photo DDM JPHC.

150 000 € de subvention supplémentaire pour le SCA

Elle était très attendue cette subvention. Ce sont les 150 000 euros que les élus viennent d'octroyer au SCA, en plus de sa subvention habituelle, pour faire face aux enjeux financiers consécutifs à la montée du club en fédérale 1. Il s'agit d'une subvention avec une convention d'objectifs, qui dispose en gros, que cette subvention sera versée en deux fois, la seconde partie étant liée au moins au maintien en fédérale 1 pour la saison 2020-2021. La subvention a été votée à l'unanimité, mais allégée de quelques lignes inscrites à la délibération, car des élus d'opposition ont douté que l'on puisse faire miroiter des « retombées financières pour les commerces locaux ». André Trigano, qui n'avait pas envie de batailler là-dessus, a accepté le retrait de la phrase, satisfait au final que le conseil, au grand complet, vote la subvention demandée.

tour de ville

Gabrielat : nouvelles installations

Deux nouvelles entreprises vont s'installer en zone Gabrielat, ainsi que cela a été annoncé jeudi soir en conseil de communauté de communes.

Les cessions de lots ont été avalisées par les élus. Il s'agit d'une part, de la société Thermolaq 09, entreprise spécialisée en traitement et revêtements des métaux et peinture industrielle. Installée à le Pic, elle déménage pour s'agrandir à Gabrielat, et de réaliser de nouvelles embauches.

Ensuite, la seconde installation concerne la société Servat, qui a racheté la société Rmacc spécialisée en constructions métalliques. Cette dernière va donc s'agrandir tout comme la société Servat (serrurerie, métallerie) qui pour sa part va s'installer à Gabrielat.

en bref

VISITE GUIDÉE > De Pamiers. Le centre ancien conté par David… Partez à la découverte du patrimoine appaméen, laissez vous conter la grande et la petite histoire de Pamiers, de façon originale et parfois insolite… Au terme des visites, dégustez les produits du terroir… Et au terme des visites, une occasion de découvrir le savoir-faire de nos producteurs et la qualité de leurs produits ! (retrouvez ces spécialités dans notre Boutique du Terroir à l'Office de Tourisme de Saverdun). Rendez-vous les mercredis, du 10 au 31 juillet, à 9h30 à l'Office de Tourisme, qui organise ves visites. Contact : 05 61 67 52 52.

EMMAÜS > Grande vente d'été. Les 5, 6 et 7 juillet grande vente d'été au Bric à Brac Emmaüs (Z.A de Pic, impasse du Pigeonnier). vendredi 5 juillet : 14 heures-18 heures. Sam 6 juillet : 10 heures-18 heures. Dimanche 7 juillet : 14 heures-18 heures, vente de bibelots, livres, bijoux, tableaux, meubles neufs et anciens, électroménager, hifi, vidéo.

CARMEL > Conférence. Aujourd'hui à 16 heures conférence de Maëlle Maugendre, dans le cadre de l'expo « 75 anos después » sur le camp de concentration du Vernet d'Ariège. L'historienne, parlera de ses recherches sur le sort des 90 000 femmes réfugiées espagnoles et le rôle des autorités françaises, lors de la Retirada de janvier-février 1939. Ces femmes ont été très nombreuses à entrer dans la Résistance Française.

▶ CARNET

● LA DÉPÊCHE DU MIDI

RÉDACTION. 2 rue du camp ; Mail : redaction.pamiers@ladepeche.fr Tel : 05 34 01 37 62

PUBLICITÉ. Même adresse. Tel : 05 34 01 37 61 ou 66.

● CINÉMA

LE REX. Place Sainte-Ursule. Tél. : 05 61 60 68 12 ;

● ADRESSES UTILES

MAISON DES ASSOCIATIONS. 7 bis rue Saint-Vincent. Tel : 05 61 69 34 22.

MÉDIATHÈQUE. Place Eugène Soula. Tél : 05 34 01 38 90.

Article paru dans La Dépêche le 29/06/2020

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

pamiers

ancien conseiller départemental du canton Pamiers-2

André Montané tourne la page politique de sa vie

l'essentiel ▶ Une page se tourne dans la vie d'André Montané. La page politique. Nous annoncions mardi son retrait de l'assemblée départementale. Mais il restera militant associatif.

Il a toujours eu de l'humour André Montané. Alors lundi, lorsqu'il pousse la porte de la rédaction, il ose ce mot : « Comme vous pouvez le constater je fais ma sortie le jour de la rentrée, ce qui logique pour un ancien enseignant ! » Eh oui, c'est une page qui se tourne dans la vie de cet Appaméen, mais aussi dans la vie politique locale et départementale. Comme nous l'annoncions mardi, André Montané a mis fin à ses fonctions de conseiller départemental, et toutes celles qui y sont attachées au sein de l'assemblée Ariégeoise.

Un acteur politique engagé dans la gestion du handicap et de l'insertion

Ce retrait ne signifie pas pour autant qu'il va se désintéresser de l'engagement social qui a toujours été le pendant de son action politique : « Je reste un homme utilisable socialement, et je vais en contrepartie intensifier mon engagement associatif en matière de handicap et de l'insertion. Enfin, il y a mon jardin secret auquel je vais donner plus de place : mon amour de la musique et plus particulièrement de l'opéra. »

C'est au moment de sa retraite professionnelle en 1998, qu'André Montané, qui dirigeait alors l'EREA de Pamiers, s'est engagé dans l'action politique. Au final quatre mandats d'élu du canton est (et aussi conseiller municipal de la ville de Pamiers). Avec une pointe de nostalgie il considère que c'était « une période où l'on pouvait porter des projets ». Car des projets il en a porté beaucoup, et les a menés à terme. À André Montané, en Ariège, on doit les maisons de la solidarité, l'agence immobilière à vocation sociale de l'Ariège, la maison départementale des personnes en situation de handicap, la maison départementale de l'autonomie.

André Montané : « Je reste un homme utilisable socialement ! »./Photo DDM

Un combat tous azimuts

Son combat pour les solidarités il l'a exercé tous azimuts, dans des cadres nationaux : président national du Fonds d'insertion des personnes handicapé dans la fonction publique, expert auprès de l'assemblée des départements de France, auditionné régulièrement au Sénat, à l'assemblée nationale. Il a été acteur des grands dossiers nationaux débattus autour de la question du handicap, de la mobilité, de l'insertion. Homme de gauche, fidèle au parti socialiste, il affirme désormais « ne briguer aucun nouveau mandat électoral ! Mais mon retrait de la carrière d'élu signifie plutôt mon retour au secteur associatif, lequel m'a accompagné toute au long de ces années ! »

Bref, retraite d'un côté, nouveau départ de l'autre. André Montané quitte la scène politique, mais demeure au centre du débat de toutes questions qui ont nourri son action, sa vie durant.

J.-Ph.C.

en bref

EXPOSITION > Avec les Mille Tiroirs. L'association les Mille Tiroirs fait sa rentrée en proposant une nouvelle exposition signée par Jean-Philippe Escafre. L'artiste présentera des dessins et des tableaux réunis sous le thème « Au début il y a le dessin », à compter du vendredi 6 septembre, salle Espalioux. Vernissage à 18 h 30. Peintre toulousain Jean-Philippe Escafre de l'Atelier Galerie « L'imagerie » de Toulouse, propose une série de dessins et de toiles sur la thématique du cochon, l'animal intime qui vit dans nos campagnes, qui s'invite à nos tables, et qui est aussi présent dans notre art de vivre, de façon immémoriale...

PHOTOGRAPHIES > A la médiathèque. Vernissage jeudi 12 septembre à 18 heures d'une exposition de photographies d'André Bonaventure. Des Alpes à la Sierra de Gredos, des Pyrénées aux Picos de Europa, André Bonaventure choisit précisément le lieu où il installe le pied fixant la chambre de prise de vue, détermine le cadrage et attend l'instant où la lumière révèle les plus beaux traits du sujet. Ses clichés argentiques en noir et blanc témoignent d'une vérité unique de l'instant et permettent de s'imprégner d'atmosphères subjectives qui enchantent l'imaginaire. Entrée gratuite. Jusqu'au 28 septembre. Contact : 05 34 01 38 90.

MAIRIE > Changement d'horaire. Depuis le 1er septembre, le service état civil–élections fermera au public à 16 heures, le 2e lundi de chaque mois.

PLU > Documents en ligne. Dans le cadre de l'aménagement du territoire de Pamiers, le conseil municipal du 28 juin dernier a arrêté les projets de Plan Local d'Urbanisme, d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et du Règlement local de Publicité. L'ensemble des documents sont en ligne sur la rubrique du service Urbanisme. Ils sont consultables ou téléchargeables et permettent de prendre connaissance du projet appaméen. Une enquête publique démarrera à compter du mois de novembre 2019. Elle facilite la concertation entre le service Urbanisme et les administrés et leur avis. Par voie de presse, les Appaméens seront informés de l'organisation de l'enquête (période, durée, permanence du commissaire enquêteur...)

CARNET

● LA DÉPÊCHE DU MIDI

RÉDACTION. 2 rue du camp ; Mail : redaction.pamiers@ladepeche.fr Tel : 05 34 01 37 82

PUBLICITÉ. Même adresse. Tel : 05 34 01 37 81 ou 66.

● CINÉMA

LE REX. Place Sainte Ursule. Tél. : 05 61 60 68 12 ;

● ADRESSES UTILES

MAISON DES ASSOCIATIONS. 7 bis rue Saint-Vincent. Tél : 05 61 69 34 22.

MÉDIATHÈQUE. Place Eugène Soula. Tél : 05 34 01 38 90.

Pamiers-2 : Henri Nayrou reçoit Jean-Claude Combres

Mardi 3 septembre, Henri Nayrou, Président du conseil départemental de l'Ariège, a reçu Jean-Claude Combres, nouveau conseiller départemental du canton de Pamiers 2. Le maire de La Tour-du-Crieu succède à André Montané qui a décidé de mettre fin à son mandat en date du 31 août. Réglementairement, son remplaçant fait donc son entrée au sein de l'assemblée départementale à compter du 1er septembre. Mais si la première séance plénière à laquelle Jean-Claude Combres prendra part n'est programmée que le lundi 21 octobre, Henri Nayrou a tenu à le recevoir dès à présent afin de lui exposer les principaux dossiers qui occupent le Département ainsi que les délégations qui pourront lui être confiées dans les prochaines semaines.

Jean-Claude Combres siégera notamment au sein des commissions Solidarité et Culture Sport ou encore dans les conseils d'administration des collèges Bayle et Rambaud.

5>8 SEPTEMBRE 2019 Ax-les-Thermes
Festival des Saveurs Ariège - Pyrénées
BIEN MANGER ? CONSOMMER LOCAL !
www.festivalsaveurs.fr

21-22 SEPT 2019
SALON DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER DE L'ARIÈGE
À SAINT JEAN DU FALGA (PLACE JEAN JAURES) OUVERT DE 10H À 19H
ENTRÉE GRATUITE

Article paru dans La Dépêche le 05/09/2020

pamiers

urbanisme

PLU : l'enquête publique va débuter en novembre

l'essentiel ▶ Dernière étape avant l'approbation du PLU par les élus : l'enquête publique. Elle va débuter en novembre. Chaque habitant pourra ainsi apporter ses observations.

Ce nouveau PLU a pour objectif de limiter l'étalement urbain

La ville veut redensifier son centre grâce à cet outil

repères

1 200

LOGEMENTS > Contre les 2 800 que le Scot permettait de créer.

Quatre réunions publiques

cinéma

LES TOILES DU REX

JUSQU'AU 21 NOVEMBRE
DESTOCKAGE
Stressless
-25%
SUR LES MODELES EXPO DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT
MAISON de la LITERIE

Article paru dans La Dépêche le 29/10/2020

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

pamiers

aménagement

Les grandes orientations du nouveau PLU

l'essentiel ▶ L'Enquête publique sur le nouveau plan local d'urbanisme de Pamiers a débuté. Ce document a pour but de stopper l'étalement urbain et de redensifier le centre-ville.

« Il y a trop d'habitations en centre-ville. Habitations qui ne sont pas assez occupées. Il faut donc dédensifier tout en amenant plus de pouvoir d'achat », explique Xavier Fauré, l'adjoint en charge de l'urbanisme. Voilà l'objectif du nouveau plan local d'urbanisme, dont l'enquête publique a débuté (voir encadré). Avec ce PLU, préparé sous l'ère Trigano, Pamiers rompt avec toutes ses anciennes pratiques.
Dans les grandes lignes, la ville va arrêter de s'étendre pour densifier l'existant. Les zones industrielles vont se développer mais les zones commerciales hors centre-ville sont stoppées. Des décisions qui vont dans le sens de la politique de la ville.
Au niveau économique, la ville va continuer à agrandir la zone de Gabriélat (+45 ha), et va renforcer la zone du Pic à travers des restructurations. « C'est la seule zone de Pamiers à usage multiple. On peut tout y faire sauf du logement. C'est une zone performante qui vit plutôt bien », explique le service urbanisme.
Au niveau commercial, on arrête l'extension. La zone entre Pamiers et Verniolle fléchée par le Scot est fermée. « Cela a été travaillé de concert avec les communes alentour. Y installer des commerces aurait été en contradiction avec l'objectif de redensification du centre-ville », assure Xavier Fauré. Dans ce dernier, les locaux commerciaux sont sanctuarisés dans certaines rues. « Les changements de destination sont interdits. On ne va pas casser l'appareil commercial. Quand on aura transformé le cœur de ville, il faut que les commerces puissent revenir », commente-t-il.
Pas de panique, on trouve encore des terrains à urbaniser. Notamment dans des zones pavillonnaires à la densité douce où les terrains sont trop grands comme à la Châtaigneraie. Ou dans les dents creuses. Le Scot permettait 114 hectares à bâtir, la ville va descendre à 50. Et lisser dans le temps ! « On anticipe le Scot seconde génération qui sera plus contraignant », souligne le service.
Clairement en centre-ville, le but du PLU est de faire venir du pouvoir d'achat par la construction de logements plus qualitatifs. « Même si j'ai fait partie de l'ancienne municipalité, il faut avouer que le centre-ville a été négligé. Cette transformation ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Mais il faut prendre conscience que c'est une vraie opportunité d'habiter le centre-ville », plaide Xavier Fauré.
Dans ce document, l'environnement et le cadre de vie ont une grande place. Dans le cadre de l'Avap, inscrite dans le PLU, il y a beaucoup de terrains, de jardins protégés en centre-ville. Notamment les cœurs d'îlot. « Nous voulons une ville plus ouverte ». La connotation paysagère de l'AVAP « est poussée très loin », notamment pour protéger les vues sur le Terrefort ou les Pyrénées.
Autre spécificité de ce PLU, il est le seul en Ariège à avoir une orientation de programmation et d'aménagement mobilité. Un plan de déplacement est à l'étude. Il faut savoir qu'il y a 3 000 enfants scolarisés en centre-ville. D'où son importance. Ce PLU « très ambitieux » est donc un changement de culture. « Il faut arrêter avec notre modèle d'aménagement. Nous sommes dans l'esprit des lois Grenelle ». C'est aussi selon l'élu une transition vers un futur PLUI. « Pour ça, il faut passer par ce PLU ».

K.D.

Xavier Fauré a tenu à mettre en avant l'excellent travail réalisé par le service urbanisme. /Photo DDM

ENQUÊTE PUBLIQUE : LES MODALITÉS

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de 09 heures à 12 heures, aujourd'hui, samedi 28 novembre vendredi 4 décembre et vendredi 18 décembre. Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre unique en mairie. L'ensemble des pièces peut être consulté par voie dématérialisée et les observations et propositions consignées sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/2206. Enfin, les observations et propositions peuvent aussi être envoyées par courrier à la mairie.

commerces

Les restaurateurs confinés de la ville tentent de survivre

Pour ce second confinement, une majorité de restaurateurs du centre-ville, au lieu de fermer, se sont mis à la vente à emporter. Salles de restaurants fermées, ils reçoivent leurs clients sur rendez-vous avec le masque et les gestes barrières. Le principe est simple, il suffit de téléphoner et de convenir d'un menu ou d'un plat à emporter, l'heure du rendez-vous est notifiée, il faut le respecter.
Une manière d'essayer de faire tourner leur activité car pour eux ne pas pouvoir recevoir les clients dans leur salle ou en terrasse, est un vrai crève-cœur ! « Bien sûr il y a la cuisine, la préparation des plats, leur présentation mais ce qui nous manque le plus c'est de ne pas pouvoir discuter avec les clients, les recevoir et les conseiller » disent-ils tous.
Pascal du « Coude-Fou » a toujours sa carte de galettes qui reste inchangée sauf pour ses menus et ses desserts ; le choix est moins grand. C'est toujours du fait maison avec des produits frais.
Djamel de « la Gourmandise d'Inès », lui, n'abandonnerait pour rien ses pâtisseries, mais vous pouvez aussi commander des spécialités. Même principe : tout est à emporter ! Mais Djamel est bien triste de ne plus pouvoir offrir du thé à ses clients ! Chez « La casa de lolo », Laurence propose toujours ses bruschettas et ses salades à composer. Elle vient d'investir dans une rôtisserie. Il faut impérativement passer commande.
Philippe, le patron du restaurant « Au gré des saisons » de l'Hôtel de France, a opté quant à lui pour une autre solution puisque son restaurant est fermé. Il va au-devant des clients et a ouvert un étal sur le marché du samedi matin place de la République. Le succès a été au rendez-vous et il faut téléphoner pour réserver. Néanmoins l'hôtel reste ouvert mais les petits-déjeuners et les repas du soir sont impérativement servis en chambre.
Même chose pour la sandwicherie « Le cyclo pousse » de la place de la République bien connue des lycéens : plus de terrasse et rien que dû à emporter, les marquages au sol et les gestes barrières sont rigoureusement appliqués.
Tous tiennent à dire qu'ils remercient leurs clients car c'est grâce à leur fidélité qu'ils pourront continuer à faire perdurer leurs activités !

Face aux impératifs du confinement, les commerçants s'adaptent comme ils peuvent.

La Casa lolo a investi dans une rôtisserie. /Photo DDM

en bref

MÉDIATHÈQUE > Commande et retrait. La médiathèque propose désormais la possibilité de retirer un livre sous la forme du système commande-retrait. On peut commander des ouvrages sur bibliopole-ccpap.fr ou par téléphone (le matin du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures) au 05 34 01 38 90, 05 34 01 38 95 ou 05 34 01 38 94.

MAIRIE > Ouverte. Durant ce second confinement, tous les services au public sont ouverts normalement avec entrée libre.

ENSEMBLE CONTRE LE COVID-19
Le Conseil Départemental de l'Ariège met à votre disposition une ligne directe et gratuite pour faciliter vos démarches en cette période de crise sanitaire.
N°Vert 0 800 73 21 09 APPEL GRATUIT
ariege.fr
Ariège le Département

Article paru dans La Dépêche le 17/11/2020

pamiers

politique

André Trigano décerne des bons points à A. Rochet et F. Thiennot

l'essentiel ▶ André Trigano garde un œil sur tout ce qui passe, tant à la mairie de Pamiers qu'au niveau de l'intercommunalité. Il se félicite du lancement de l'enquête publique du plan local d'urbanisme.

« J'ai toujours combattu avec conviction l'hypothèse de cette fusion ».

Le 11 juillet, André Trigano quittait la présidence de la communauté de communes en cédant son fauteuil à Alain Rochet. / Photo DDM

SATISFAIT AUSSI POUR LE PLU

Décidément, André Trigano n'est pas avare de compliments, satisfait qu'il est de voir le plan local d'urbanisme soumis à enquête publique. Ce qui, au passage, lui permet aussi d'en revendiquer la paternité.

enseignement

« Et si on chantait ! » avec les élèves de l'EREA

en bref

PLU > Enquête publique. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de 9 heures à 12 heures le samedi 28 novembre, le vendredi 4 décembre et le vendredi 18 décembre sur le plan local d'urbanisme. Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre unique en mairie. L'ensemble des pièces peut être consulté par voie dématérialisée et les observations et propositions consignées sur le registre dématérialisé.

UNE BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE > Pour Noël.

DÉCORATIONS > De Noël.

So bio
Le supermarché Bio
MAGASIN BIO à Pamiers
+ de 10 000 références sur 500 m2

Article paru dans La Dépêche le 17/11/2020

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

pamiers

tours de ville

LES DONS POUR LES SINISTRÉS DE L'INCENDIE DOIVENT ÊTRE STOPPÉS

TÉLÉTHON : L'ANNÉE NOIRE POUR LES BÉNÉVOLES EN JAUNE

économie

Un consortium s'intéresse aux activités d'Aubert & Duval

une chute d'activités de 70 %

Tissages Cathares, la Boutique d'usine et l'Atelier de confection sont désormais au : 4 A, avenue Maréchal-Leclerc à LAVELANET.

Des Box cadeaux, pour un Noël 100% français avec du linge de maison de grande qualité, pensez Tissages Cathares

Ouverture non-stop de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h jusqu'au 24 décembre, même dimanche 20

TISSAGES CATHARES LE TISSU ORIGINEL

Commerçants autrement Utile

ACHETER LOCAL... ACHETER UTILE !

LA TOUR DU CRIEU - ESPACE CAMP GRAND

en bref

ENQUÊTE > Sur le PLU. Ouverte depuis le 13 novembre dernier, l'enquête publique sur le Plan local de l'urbanisme s'achève ce vendredi, à midi. Il reste donc deux jours aux Appaméens pour donner leur avis sur les projets ou les aménagements qu'ils aimeraient voir fleurir au cœur de la commune, notamment s'agissant de la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture. Ils peuvent effectuer cette démarche directement à l'Hôtel de ville, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h 30 à 17 h 30, ou sur Internet : https://www.registre-dematerialise.fr/2206

CITY FOLIZ > Ça continue. Pour booster des ventes particulièrement en berne cette année chez les commerçants du centre-ville, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pyrénées Méditerranée Portes d'Ariège - Pyrénées et la Région ont lancé City Foliz. Cette opération de cash back permet à chaque client muni d'un smartphone de bénéficier de réductions via l'application Kertia. Ces rabais vont jusqu'à 20 % sur un montant maximum de 50 €. Soit 10 € remises dès cette somme atteinte lors de l'achat. Un montant que l'on peut ensuite dépenser partout. Attention, ce dispositif d'incitation à l'achat en centre-ville est valable seulement jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 35 000 €, allouée au territoire de l'intercommunalité.

jeudi 17 décembre 2020 - LA DÉPÊCHE DU MIDI - 29

Article paru dans La Dépêche le 17/12/2020

La Cavalerie : un nouveau projet d'immobilier commercial retoqué

La SARL AB 09 avait demandé un permis de construire pour un équipement commercial de 748 m² de surface de vente sur la zone de la Cavalerie. Lidwine Bicheyre ne désarme pas et présentera un nouveau dossier.

« Absence d'éléments permettant d'apprécier l'intérêt du porteur de projet à contribuer à la préservation ou à la revitalisation du tissu commercial en centre-ville ; inadéquation du projet avec les orientations locales de développement urbain (ORT, action Cœur de ville) ; artificialisation des sols ; absence d'éléments relatifs à l'insertion paysagère et à l'utilisation des matériaux », la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) n'a pas été tendre à l'égard de la SARL AB 09 et de sa gérante, Lidwine Bicheyre.

La présidente de l'association des commerçants Portes de Pamiers et patronne de la société Abribat espérait mener à bien une opération commerciale immobilière. Elle avait d'ailleurs déposé un projet de permis de construire en ce sens au service urbanisme de la ville. Projet assis sur une parcelle de la zone de la Cavalerie et sur laquelle la cheffe d'entreprise prévoyait de construire un bâtiment d'immobilier commercial de 748 m² de surface de vente. Le tout étant divisé en quatre cellules.

Dès 300 m² de surface, les autorisations sont obligatoires

Mais les règles en d'aménagement commercial ne sont plus les mêmes qu'il y a dix, quinze voire vingt ans. « Aujourd'hui, rappelle Frédérique Thiennot, le maire de Pamiers et qui siégeait mardi à la CDAC, toute surface de plus de 300 m² doit passer au Scot (Schéma de cohérence territoriale) ». Dans le cas précis la demande de la SARL AB 09 a été transmise à la CDAC où les débats ne se sont pas éternisés. Sur les neuf membres présents, huit ont voté contre. « Aujourd'hui, rappelle la première magistrate de la ville, on doit trouver un équilibre entre le centre-ville et la périphérie. Dans le cadre de la revitalisation du cœur de ville, l'Etat vient en soutien financier de façon importante. On ne peut pas dans un même temps ramener des commerces en centre-ville et accepter l'ouverture d'autres à l'extérieur qui viennent les concurrencer directement ».

Lidwine Bicheyre qui portait le projet commercial rejeté par la CDAC déposera un nouveau permis de construire avant la fin de l'année. / Archives DDM, G.J.

UNE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME LANCÉE DÈS LA RENTRÉE

Histoire de mettre tout le monde d'accord et d'édicter des règles, le plan local d'urbanisme sera amendé à partir de la rentrée. L'idée est de figer pour une période donnée les autorisations d'ouverture commerciale en privilégiant le centre-ville.

« Nous n'autoriserons plus, explique Frédérique Thiennot, de constructions nouvelles mais nous serons également très vigilants sur la nature des commerces qui veulent aussi s'installer dans le cœur de ville ». Dans la même veine, la Ville a lancé un appel à projets pour installer dans les locaux qui lui appartiennent des commerces d'un nouveau genre. « Ce que nous voulons avant tout, c'est diversifier le tissu commercial », précise la première magistrate. Quelques candidats ont déjà postulé mais beaucoup ont déjà eu une fin de non-recevoir, leurs projets n'étant pas en adéquation des attentes de la ville en matière d'équipement commercial.

Un autre argument a emporté la décision de la CDAC : les friches sont encore trop nombreuses et participent au mitage foncier. « Mais cela ne veut pas dire, prévient d'emblée Frédérique Thiennot, que la reprise d'une friche dans laquelle on construit des cellules commerciales aurait plus de chance d'aboutir ». En attendant, Lidwine Bicheyre n'a nullement envie d'abandonner. Si elle explique ne pas vouloir intenter un recours gracieux et ou de saisir en appel la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), la cheffe d'entreprise reste combative. « Je ne suis pas procédurière, nous allons donc revoir notre projet de A à Z avec l'architecte », souligne-t-elle et d'indiquer qu'elle déposera un nouveau permis de construire à la mairie, d'ici la fin de l'année, qui répondra point par point aux griefs évoqués par la CDAC.

« Certains points mis en avant dans la décision de la CDAC pour nous refuser le projet ne me paraissent pas logiques », estime Lidwine Bicheyre. « Nous sommes dans une zone commerciale et rien n'empêche d'y installer des locaux neufs » argue-t-elle convaincue que le nouveau dossier saura convaincre les membres de la commission départementale d'aménagement commercial. Pour l'heure, le projet dont l'investissement est estimé à un million d'euros reste au point mort.

B.H.

Article paru dans La Dépêche le 19/08/2022

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Articles parus sur le site internet de la commune de Pamiers

Le projet de PLU a été publié sur le site internet de la ville de Pamiers à partir du 02.08.2019, jusqu'au 30 mai 2022.

NOUVELLE DONNE POUR LE PLU DE PAMIERS

La révision du PLU a démarré le 28 novembre 2014 afin de se plier d'une part à la législation définie par la loi ENE, ALUR et l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové, d'autre part de respecter les documents et les orientations supra communaux (SCOT – SDAGE – PPRI…).

Le projet d'urbanisme appaméen doit s'intégrer parfaitement avec le contrat de ville et assurer une meilleure cohérence entre le développement urbain, la mise en valeur du Patrimoine (AVAP), la politique économique et la démographie de la commune. Ainsi, de nombreux paramètres doivent être inclus comme la gestion de la mobilité, l'implantation des commerces, la réalisation d'habitat moderne et accessible, la valorisation agricole et environnementale.

Dès le mois de novembre 2017 et afin de donner un nouveau souffle au PLU, le groupement CITADIA, EVEN, KARGO, AIRE PUBLIQUE a été choisi pour élaborer un nouveau projet de PLU qui sera soumis à la concertation des appaméens

Le conseil municipal, réuni en assemblée plénière le 22 décembre 2017, a prescrit la révision générale du PLU de Pamiers.

Voir le calendrier des actions.

PAMIERS RÉINVENTE SA VILLE AVEC LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD est le document cadre du projet du plan local d'urbanisme. Il transcrit le projet politique du territoire dans le document d'urbanisme.

Il s'articule autour de 3 axes majeurs :
Dans l'axe 1 du PADD, sont inscrits les grands enjeux de renouvellement urbain de Pamiers (ANRU) avec une stratégie de développement courant jusqu'à l'horizon 2035.
Parmi eux, les priorités sont données à l'amélioration de la qualité du logement, la restructuration globale et la rénovation des cœurs d'îlot, des espaces et des immeubles publics (places, rues, écoles, services…) et le renforcement d'établissements structurants (enseignement supérieur, équipements de santé, lycées, collèges, gare). Cela permettra de faire émerger de nouveaux quartiers modernisés et mixtes en cœur de ville.

Plus d'infos

L'axe 2 tend à contenir la construction neuve (à vocation habitat, commerciale, artisanale et industrielle) sur des zones agglomérées, en préservant les espaces agricoles et naturels. Un effort particulier vise à prioriser le développement de l'habitat sur le centre-ville.
L'axe 3 fixe les objectifs de la ville en matière économique pour consolider, maintenir, aider les commerces de proximité. En cohérence avec la stratégie de renouvellement urbain, le centre-ville est ici encore le pôle à privilégier par le rééquilibrage de l'offre commerciale, par le maintien et le renforcement du commerce de proximité et enfin en orientant les implantations et les mutations des commerces et des services dans les zones intermédiaires.

Le conseil municipal du 19 décembre 2018 a débattu sur les orientations du PADD conformément à ce que prévoit la procédure d'élaboration d' un nouveau Plan local d'Urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

URBANISME : NOUVEAUX DOCUMENTS EN LIGNE

Dans le cadre de l'aménagement du territoire de Pamiers, le conseil municipal du 28 juin 2019 a arrêté les projets de Plan Local d'Urbanisme, d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et du Règlement local de Publicité.

L'ensemble des documents sont en ligne sur la rubrique du service Urbanisme. Ils sont consultables ou téléchargeables et vous permettent de prendre connaissance du projet appaméen.
Une enquête publique démarrera à compter du mois de novembre 2019. Elle facilite la concertation entre le service Urbanisme et les administrés et leur avis. Par voie de presse, les appaméens seront informés de l'organisation de l'enquête (période, durée, permanence du commissaire enquêteur…)

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

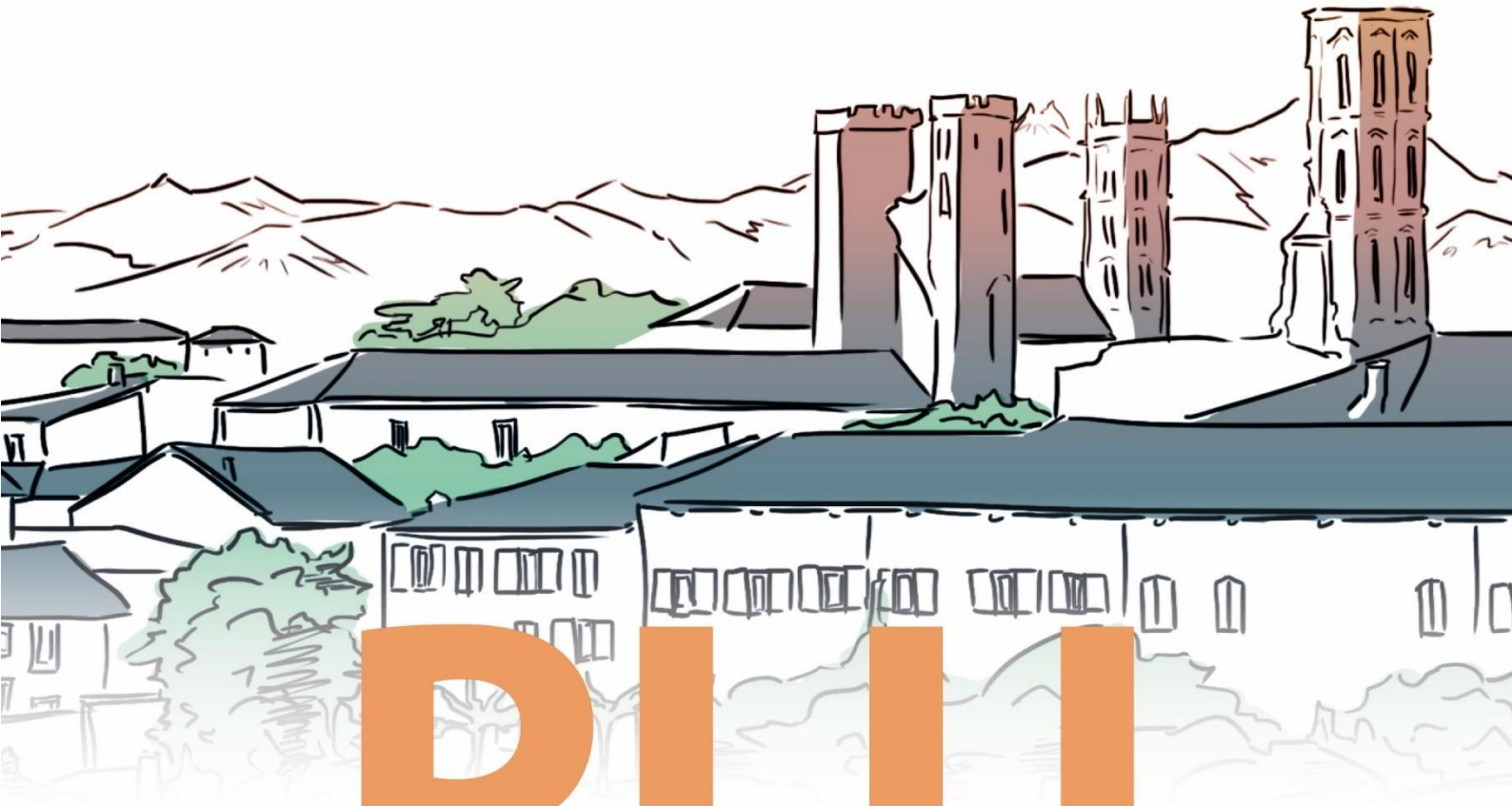

PLU
ville de Pamiers

4

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Changement de destinations

La grande majorité des demandes ont porté sur le changement de destinations de parcelles, dans une logique de les rendre constructibles, en vue d'y construire des maisons d'habitation ou des abris de jardin.

Ces demandes étaient généralement suivies d'une demande de raccord au tout à l'égout.

Zonage

Une contribution était destinée à attirer l'attention de la municipalité sur un ensemble de parcelles non incluses en zone humide, au titre du Code de l'Environnement ; un constat établi après avoir sollicité les services d'un ingénieur en hydrologie et environnement.

Mobilités

La nécessité d'encadrer la place de la voiture en ville, tout en permettant aux résidents de se stationner facilement.

Il a également été demandé d'encourager les mobilités douces, notamment le vélo, en créant de vraies pistes cyclables – et non de simples bandes cyclables – et en les reliant aux autres moyens de déplacement.

Commerce

Certains habitants se sont élevés sur les fermetures de commerces récurrentes.

Rénovation urbaine

Plusieurs interrogations ont porté sur le coût de réalisation d'un projet ambitieux de renouvellement urbain, en termes notamment de réfection de voies et d'aménagements pour les mobilités douces.

Pour beaucoup, la rénovation urbaine doit être un tremplin au retour des habitants en centre-ville.

Culture

Certains habitants de Pamiers se sont interrogés sur le budget réservé à la culture.

Hauteur du bâti en centre-ville

Les appaméens se sont interrogés sur la hauteur maximale autorisée des bâtiments situés en centre-ville.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

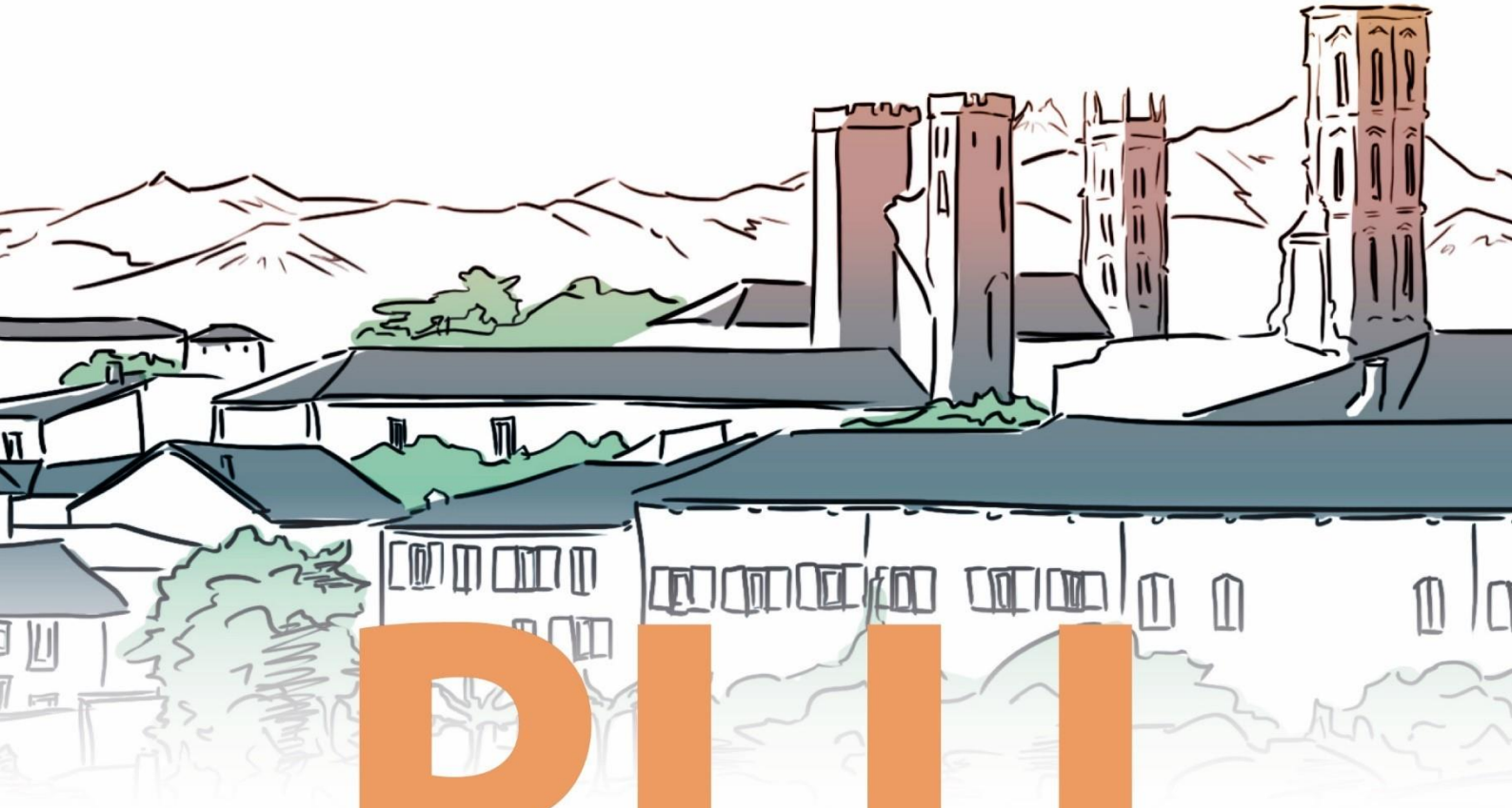

PLU
ville de Pamiers

5

CLOTURE DU BILAN

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), depuis la délibération du 22 décembre 2017, lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie, des caractéristiques patrimoniales du territoire et permettant un encadrement de son attractivité et des conséquences induites en matière de déplacements et de consommation foncière. L'ensemble des remarques formulées a été étudiée afin d'en vérifier leur cohérence avec les orientations politiques et le projet communal. Des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, le projet de PLU a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'arrêt du projet de PLU.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230919-23_16598-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023